

# Règlement du Hackathon de l'innovation Students' Innov'UP

## INTRODUCTION

La Délégation de l'Union européenne au Maroc (DUE) organise, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et l'Université Euro-méditerranéenne de Fès (UEMF), un hackathon de l'innovation au profit des jeunes étudiants entrepreneurs. -----  
Le Hackathon sera organisé sur deux jours en mars 2023 à Fès. Il a pour vocation la sélection et l'accompagnement des meilleurs projets d'innovation portés par des jeunes étudiants marocains. Ce concours sera décliné sous le nom de : « Students'Innov'Up». -----

## ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

La DUE, la BEI et l'UEMF organisent un hackathon de l'innovation au profit des jeunes étudiants entrepreneurs dont le principe et les modalités de participation sont définis dans le présent règlement. -----

### 1.1 OBJET

Ce concours a pour objet la sélection et l'accompagnement des meilleurs projets d'innovation. Il sera couronné par la remise de prix aux équipes reconnues par le Jury comme ayant présenté un projet innovant en liaison avec la thématique du concours à savoir des « Solutions innovantes et durables ». -----

### 1.2 OBJECTIFS DU CONCOURS

Ce concours vise à : -----

- promouvoir l'esprit entrepreneurial et de contribuer à la diffusion de la culture de l'innovation parmi les jeunes étudiants marocains. -----
- encourager les projets innovants proposés par les équipes de jeunes étudiants ; -----
- créer un espace privilégié de rencontre entre les étudiants entrepreneurs. -----

## ARTICLE 2 : THÈME DU HACKATHON

Le thème général de ce concours est « Meilleurs projets d'innovation liés aux Solutions innovantes et durables », dans l'un des domaines suivants : -----

- Transport d'avenir -----
- Energies renouvelables, -----
- Efficacité énergétique -----
- Agriculture durable -----
- Economie verte -----
- Villes durables -----
- Gestion et optimisation des déchets -----

## ARTICLE 3 : CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles les étudiant.es : -----

1. Agé.es d'au moins de 18 ans à la date du lancement du concours, à savoir le 10 janvier 2023 ;
2. Composition de l'équipe : 2 à 4 personnes dont au moins une femme ; -----
3. Régulièrement inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur (public ou privé) au titre de l'année 2022-2023 ; -----
4. Dont le projet porte sur une idée originale ou une innovation dans la valeur scientifique et technique, les process, matériaux, procédés de production, offres commerciales ou services associés générant de la valeur ; -----
5. Ayant présenté un descriptif du projet portant sur l'un des domaines mentionnés dans l'Article 2 et détaillant la problématique à résoudre, la solution apportée, une proposition de son déploiement (le comment) et les résultats escomptés ainsi que les améliorations ou les retombées escomptées introduites. -----

NB : Est exclue du concours toute personne ayant participé à l'élaboration du concours. -----  
Sont également exclus tous les membres du jury. -----

#### ARTICLE 4 : ELIGIBILITE DU PROJET/IDEE DU PROJET

L'éligibilité du projet ou de l'idée se rapporte aux critères suivants : -----

- Valeur technique et scientifique : est-ce que le projet répond à des fondements techniques ou scientifiques qui démontrent l'efficacité de la solution ? -----
- Impact : est-ce que le projet peut avoir un impact dans son secteur et dans une large échelle ? -----
- Faisabilité : est-ce que le projet est réaliste et peut être exécuté ? -----
- Pertinence - intérêt- Utilité : est-ce ce que le produit/service est vraiment utile ? Apporte-t-il une plus-value notable ? -----
- Valeur commerciale : quelles seraient ses retombées socio-économiques ? -----
- Design : Est-ce que le produit/service est facile et agréable à utiliser ? -----
- Originalité / créativité : est-ce que le produit/service est unique et/ou innovant ? -----
- L'innovation dans le mode de mise en œuvre : dans quelle mesure la réalisation du projet intègre-t-elle des processus respectueux de l'environnement et des dimensions durables ?-----

#### ARTICLE 5 : ORGANISATION

Pour le cycle d'organisation de ce concours deux organes seront impliqués : -----

1. Le Comité d'évaluation qui sera chargé de la pré-sélection des projets et de leur validation et de la validation des projets retenus ; -----
2. Le Jury multidisciplinaire et constitué d'au moins cinq personnalités de haut niveau. -----

#### ARTICLE 6 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le processus de sélection de candidatures s'effectuera sur trois phases : -----

##### 1ère phase-----

Elle consiste en une Pré-sélection qui permettra de vérifier que le projet soumis remplit l'ensemble des conditions d'éligibilité. -----

##### 2ème phase-----

Elle consiste en une évaluation du projet sur la base de critères préétablis par le comité de suivi (voir article 4).Le comité établira une pré-sélection des projets qui seront retenus pour concourir pour le hackathon. -----

##### 3ème phase-----

Elle consiste en la sélection des projets gagnants sur la base des critères définis par le comité d'évaluation(des notes seront attribués aux projets selon chacun des critères d'évaluation). Cette phase sera en deux étapes : -----

- **La première étape** : sélection de maximum six projets finalistes par le comité d'évaluation.. -----
- **La seconde et dernière étape** sera la présentation du projet devant le Jury de Haut niveau.---  
--- Après la présentation des six projets maximum, le Jury sélectionnera trois équipes gagnantes :
  - a. Premier Prix-----
  - b. Second Prix-----
  - c. Troisième Prix-----

La présentation orale se tiendra le deuxième jour du Hackathon. Les porteurs de projets seront informés des résultats de la sélection le jour même. -----

La décision relative au choix des nominés et des lauréats est prise par consensus. Au cas où le consensus ne serait pas établi, la décision est prise à la majorité des voix, chaque membre du Jury disposant d'une voix. -----

Si un membre du Jury est absent, son vote est assuré par le Président du Jury. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante. -----

La décision du Jury est irrévocable. -----

## ARTICLE 7 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Toute candidature devra être faite via le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante [Concours : Students' Innov'Up ! Un Hackathon de l'innovation pour les étudiants | EEAS Website \(europa.eu\)](#)

La participation au hackathon s'effectue en 5 étapes : -----

1. Inscription via le formulaire de candidature sur le même lien avant le 5 février 2023 ; -----
2. Présélection par le Comité d'évaluation des projets qui participeront au concours ; -----
3. **Pré Hackathon** : Accompagnement et conseil des équipes sélectionnées pour participer au Hackathon. Les équipes bénéficieront de séances de coaching animées par des professionnels de l'entrepreneuriat sur quatre semaines; -----
4. **Hackathon** : les équipes accompagnées participeront au Hackathon qui sera organisé à l'Université EuroMed de Fès. Au cours des 48h du hackathon, les candidats suivront plusieurs ateliers et formations courtes afin de finaliser leurs projets. La sélection des équipes gagnantes se fera la deuxième journée. Deux étapes de sélection sont prévues : -----
  - La première étape : sélection de maximum six projets finalistes par le comité d'évaluation.----
  - La seconde et dernière étape sera la présentation du projet devant le Jury de Haut niveau. Après la présentation des six projets maximum, le Jury sélectionnera trois équipes gagnantes :
    - Premier Prix-----
    - Second Prix-----
    - Troisième Prix-----
5. **Post Hackathon** : elle concerne uniquement les équipes gagnantes, qui recevront un accompagnement personnalisé pour les aider à aller plus loin dans le développement de leurs projets. -----

Il n'est autorisé qu'une seule participation par équipe (même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant pendant toute la période du concours) soit soumise via le formulaire. Il est demandé aux participants au Hackathon de fournir une attestation de scolarité dans une université publique ou privée au Maroc pour l'année 2022-2023. Tout membre du Jury peut demander des informations supplémentaires concernant une candidature particulière. -----

Les candidatures sont envoyées exclusivement sur le lien mentionné sur la page suivante [Concours : Students' Innov'Up ! Un Hackathon de l'innovation pour les étudiants | EEAS Website \(europa.eu\)](#). -----

Pour avoir plus d'informations sur le concours, les candidats peuvent envoyer un email à [hackathon@stantec.com](mailto:hackathon@stantec.com)-----

## ARTICLE 8 : DÉLAIS

La date limite d'inscription au concours est fixée au 5 février 2023. -----

## ARTICLE 9 : LES PRIX

Une dotation récompensant les trois équipes gagnantes est prévue sous forme de matériel électronique. Elle sera par catégorie comme suit : -----

- 1er Prix : l'équivalent de 3 000 Euros-----
- Prix 2 : l'équivalent de 2 000 Euros-----
- Prix 3 : l'équivalent de 1000 Euros-----

**Les valeurs des Prix seront fournies aux trois équipes gagnantes sous forme de matériel électronique « ordinateurs, tablettes, smartphone... ».** -----

## ARTICLE 10 : REMISE DES PRIX

Les gagnants seront prévenus à la fin du Hackathon et les prix seront remis aux gagnants le jour même. -----

## **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

L'organisateur pourra être amené à prendre des photographies et des prises de vue de la remise des prix mais aussi de l'événement dans son intégralité. A cet effet, tout participant autorise la Délégation de l'UE: -----

- à utiliser librement les photographies et/ou films reprenant mon image décrits ci-dessus, dans tous types de publications et toutes formes d'émissions de télévision ou de communications sur Internet, -----
- à inclure et archiver ces photographies et/ou films dans les bases de données de l'Union européenne accessibles en ligne, gratuitement, au public. Les tiers ayant accès à ces bases de données peuvent utiliser ces photographies et/ou films conformément à la décision de la CE relative à la réutilisation des documents de la Commission (2011/833/UE) uniquement à des fins d'information ou d'éducation, en vue d'illustrer ou de promouvoir les activités ou projets présents, passés ou futurs des institutions européennes et de l'Union européenne. -----

## **ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITÉ / DONNÉES PERSONNELLES**

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité de toutes les données dont il serait amené à prendre connaissance pour le déroulement du concours. Les informations et données à caractère personnel sont traitées selon les lois en vigueur. -----

## **ARTICLE 13 : MODIFICATIONS, RÉSERVES OU LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

L'organisateur se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider la participation de toute personne ne respectant pas en tout ou en partie le règlement ou mettant en péril le bon déroulement du concours, sans devoir s'en justifier. -----

L'organisateur (DUE et ses partenaires) ne pourra être tenu pour responsable si, pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter ou le prolonger, ou encore à en modifier les conditions. -----

## **ARTICLE 14 : PUBLICATION DES RÉSULTATS**

Les participants autorisent l'organisateur à conserver, céder et utiliser les informations transmises lors de la candidature y compris des données personnelles (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, attestation, etc) par leurs soins à l'occasion de leur inscription. En cas de nomination ou de gain d'un des prix, ils donnent leur accord pour que leur nom, prénom et image soient diffusés dans la presse, radio, télévision, internet ou tout média. Les informations et données à caractère personnel sont traitées conformément aux Dispositions relatives à Loi 09-08 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. -----

Tous les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande en ce sens doit être adressée à l'organisateur (DUE/Stantec) sur l'adresse ci-après : [delegation-morocco@eeas.europa.eu](mailto:delegation-morocco@eeas.europa.eu). -----

Les participants ayant fourni une identité et des coordonnées incomplètes, erronées ou mensongères seront disqualifiés. -----

## **ARTICLE 15 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Tout participant atteste qu'il est l'auteur du projet proposé et certifie que sa proposition ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne constitue pas une contrefaçon ni un plagiat. -----

## **ARTICLE 16 : RESPONSABILITÉ**

La Délégation de l'Union européenne au Maroc, le bureau d'études Stantec (les organisateurs de ce concours) ne sauraient être tenus pour responsable si l'adresse électronique (email) ou le numéro de téléphone saisis par les participants lors de leur inscription en vue de leur participation, s'avéraient faux ou erronés. -----

Les participants autorisent la vérification de leur identité. -----

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur. -----

En ce qui concerne la transmission des projets par voie électronique, l'organisateur Stantec ne saurait être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau internet ayant entraîné des défaillances dans la gestion du prix ainsi que de toute erreur, omission, interruption, effacement ou perte de données des participants. -----

L'organisateur se réserve le droit de ne retenir aucun projet si les propositions ne répondent pas aux critères énoncés, d'annuler ou de suspendre le concours si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne puisse se trouver engagée de ce fait. -----

#### **ARTICLE 17 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le seul fait de participer à ce prix implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement du Concours qui sera déposé en l'Étude Notariale de **Maître Mohamed Amine Mahboub, domicilié à 31 Bd Ain Taoujtate N° 14, Racine Casablanca.**-----

#### **ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, le comparant es qualité déclare élire domicile au siège de l'Organisateur. -----

#### **DISPENSE D'INTERPRETE**

La Comparante es qualité dispense le Notaire soussigné de se faire assister d'un interprète traducteur assermenté, déclarant avoir parfaitement compris tous les termes du présent acte sur les explications et traductions à eux faites par Maître MAHBOUB, déchargeant par conséquent la responsabilité dudit notaire entendant que ledit notaire ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet.-----

#### **DONT ACTE/**

**FAIT ET PASSE A CASABLANCA.**

**EN L'ETUDE DE MAITRE MAHBOUB.**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,**

**Le**

**Et après lecture faite, la comparante es qualité a signée avec Maître Mohamed Amine Mahboub.**